

Présence internationale

Bulletin numéro 95
Automne 2014
SPECIAL MEXIQUE

SOMMAIRE

Edito	p.2
PBI Mexique en chiffres	p.3
Une nouvelle équipe au Nord	p.4
Entretien Marianne Bertrand	p.5
Silvia Mendez en France	p.6-7
Ayotzinapa	p.8
Entretien avec Michel Forst	p.9
Disparitions forcées	p.10-11
Violences contre les femmes	p.12
Sécurité et autoprotection	p.13
Entretien avec Manon Yard, volontaire à Chihuahua	p.14-15
PBI France	p.16



Quatre volontaires de l'équipe de PBI au Nord du Mexique, dans la cour de la maison du Projet, à Chihuahua.

PBI section française

21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tél. : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

« La plupart des victimes de disparition forcée ne sont pas « criminels », « narcos » ou « terroristes » comme le laissent souvent penser les médias ou les autorités de l'Etat. En réalité, les chances d'être victime de disparition forcée sont plus élevées pour les jeunes, les activistes et les migrants, mais des personnes de tous âges et classes sociales peuvent être l'objet de disparition sans fondement apparent. »

Silvia Mendez Hernandez, Centre des droits de l'Homme Paso del Norte
Accompagnée par PBI à Chihuahua depuis 2013
En tournée en France en novembre 2014



Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

Depuis le 26 septembre dernier, après les terribles événements survenus à Iguala, dans l'Etat de Guerrero, la communauté internationale a redécouvert la violence endémique qui règne au Mexique, notamment dans les Etats du nord. C'est un scénario particulièrement macabre qui se précise aujourd'hui concernant le sort des 43 étudiants portés disparus à la suite d'une attaque de la police municipale secondée par un groupe criminel local.

Face à cette tragédie, le président Enrique Peña Nieto a promis aux familles des victimes que tous les responsables de ce crime abject seraient poursuivis et arrêtés. Une promesse qui intervient dans un contexte généralisé d'impunité au Mexique. Les chiffres sont éloquentes puisque au Mexique 98 % des cas recensés restent impunis.

Le phénomène des disparitions est un problème majeur au Mexique, qui toucherait plus de 26 000 personnes. Un chiffre qui est difficile à évaluer car de nombreuses familles de disparus ne déposent pas de plaintes officielles ou formelles soit parce qu'elles n'accordent aucune confiance aux autorités chargées de l'enquête soit parce qu'elles sont elles-mêmes victimes de menaces ou de violences pour les empêcher de porter plainte. Des réformes importantes ont été entreprises par l'administration du Président Enrique Peña Nieto pour retrouver les personnes disparues et assister leurs familles mais les résultats sont très largement insuffisants.

Le Barreau de Paris est particulièrement sensible au travail des défenseurs des droits de l'Homme dans le contexte difficile du Mexique et se réjouit de recevoir le 24 novembre prochain, Silvia Mendez Hernandez, qui travaille depuis plus de 10 ans, avec courage et acharnement, à la défense des victimes de torture et des familles de disparus dans l'Etat de Chihuahua, au Nord du Mexique.

Le Barreau de Paris, au travers de son fonds de dotation « Barreau de Paris solidarité » a souhaité soutenir financièrement le travail de PBI auprès des défenseurs des droits de l'Homme dans le nord du Mexique afin de contribuer au renforcement des capacités d'autoprotection, de plaider et des réseaux d'appui des défenseurs menacés. Un projet qui a vocation à partager et développer avec les défenseurs des outils de protection tels que protocoles de sécurité, outils et stratégies de plaider, réseau international de soutien afin de pouvoir poursuivre de manière autonome leur travail de défense des droits de l'Homme.

Un projet qui prévoit également des actions de plaider en France et de sensibilisation, et c'est dans ce cadre que Silvia Mendez Hernandez partagera avec nous son expérience de défenseur auprès du Centre des droits de l'Homme « Paso del Norte », une organisation qui apporte son appui et conseille les communautés concernant leurs droits civils et politiques.

Je souhaite ardemment que la venue de Silvia en France permette de mieux connaître le combat des défenseurs des droits de l'Homme au Mexique et contribue à renforcer l'appui politique dont ils ont tant besoin !

Anne SOULELIAC
Avocat à la Cour
Barreau de Paris



PBI-France remercie les bailleurs qui lui permettent de financer les projets de terrain et ses activités en France.

Le Projet PBI-Mexique en chiffres

3 objectifs :

- l'appui d'initiatives mexicaines qui promeuvent le respect des droits humains et du droit international humanitaire ;
- l'appui d'initiatives de résolution non-violente des conflits ; et
- la promotion et la recherche d'une justice sociale.

Activités en 2013 autour de 4 grands axes de travail:

- 50 accompagnements physiques d'organisations de défenseurs des droits de l'Homme ;
- 200 rencontres avec les autorités locales, régionales, nationales et internationales pour développer le travail de relations publiques ;
- 53 publications et 5 tournées internationales pour informer et sensibiliser sur la situation des droits humains au Mexique; et
- 11 ateliers de sécurité et 18 consultations pour former les organisations accompagnées, touchant plus de 200 bénéficiaires.



20 ans d'histoire du Projet Mexique

- 1994 : PBI reçoit de nombreuses demandes d'appui au Chiapas
- 1998 : après plusieurs missions exploratoires, ouverture du projet Mexique et choix du Guerrero comme zone prioritaire d'intervention
- 2001 : installation d'une équipe permanente dans le Guerrero, début des accompagnements à Mexico et à Oaxaca
- 2006 : accentuation des visites et des accompagnements ponctuels dans la région de Oaxaca
- 2008 : ouverture d'une équipe permanente dans la région de Oaxaca
- 2012 : retrait de l'équipe permanente du Guerrero, mission exploratoire dans 6 Etats
- 2013 : ouverture de l'équipe permanente du Nord (Chihuahua et Coahuila)

Clotilde Vasconi

Une nouvelle équipe de PBI au Nord du Mexique

Suite à une mission exploratoire menée à travers tout le pays en 2012, PBI a décidé d'ouvrir une équipe permanente de volontaires dans la ville de Chihuahua en août 2013 pour accompagner les défenseurs dans les Etats de Chihuahua et de Coahuila.

Le 1^{er} octobre 2013, PBI inaugurait sa troisième équipe au Mexique dans la ville de Chihuahua, en plus des bureaux de Mexico et de Oaxaca, afin de promouvoir la défense des droits de l'Homme dans les deux états frontaliers de Chihuahua et Coahuila. De nombreux acteurs locaux et internationaux s'étaient rassemblés à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture. Ainsi, des représentants d'associations de défenseurs comme la Maison du Migrant Saltillo ou le Centre des droits des femmes (CEDEHM) étaient présents pour témoigner et demander la fin de l'impunité dans la région. PBI y accueillait également des représentants diplomatiques et gouvernementaux comme l'Unité de promotion et de défense des droits humains du ministère de l'Intérieur mexicain, les ambassadeurs du Canada et des Pays-Bas, le Consul général des Etats-Unis et un représentant de l'Union européenne.

L'ouverture de cette nouvelle équipe avait fait l'objet d'un long processus de réflexion et d'exploration préalable de la part de PBI. A la fin des années 2000, PBI a constaté une hausse des demandes d'accompagnement de la part d'organisations de défense des droits humains, corrélée à une hausse des agressions et menaces à l'égard des défenseurs. Cette tendance était largement due à un contexte d'explosion de la violence dans le pays, en lien étroit avec la « guerre contre la drogue » que mène l'Etat mexicain. C'est pour répondre à ce nouveau contexte et aux nombreuses demandes d'accompagnement de la part d'organisations de tous les Etats du Mexique que PBI a mené en 2012 une mission exploratoire dans plusieurs Etats du pays : Basse Californie, Chihuahua, Coahuila, l'Etat de Mexico, Puebla et Tlaxcala. L'objectif principal de cette mission était de collecter des informations sur la situation des défenseurs des droits humains et d'étudier la possibilité de travailler dans ces différentes régions.

Suite à cette mission exploratoire, les deux Etats de Chihuahua et de Coahuila ont été choisis compte tenu de plusieurs facteurs. Ces Etats disposent tout d'abord d'une société civile active et organisée ayant montré une volonté forte de bénéficier de la présence internationale et de l'accompagnement de PBI sur le terrain. Les thèmes sur lesquels les défenseurs travaillent dans ces deux Etats sont, de plus, emblématiques de la situation dans tout le pays : violation des droits des migrants, disparitions forcées, violence contre les femmes, utilisation abusive de la force par les forces

de sécurité policière et militaire, etc.

Ces deux Etats ont également été choisis car ils ont été identifiés lors de la mission exploratoire comme deux Etats à très haut risque pour les défenseurs qui souffrent très régulièrement d'attaques, de menaces, de harcèlement et de diffamation. Cette conclusion a été confirmée par un rapport du bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme de 2013. Selon lui, les Etats les plus dangereux dans le pays pour les défenseurs des droits de l'Homme sont précisément ceux dans lesquels PBI travaille, à savoir le Guerrero, Oaxaca, Chihuahua, Coahuila et la ville de Mexico. Ainsi, à titre d'illustration, selon un rapport de Human Rights Watch, Chihuahua est l'Etat où il y a le plus de plaintes contre la police et l'armée, qui ont des pratiques courantes de torture, détention arbitraire et d'exécution extrajudiciaire. Dans ces deux régions, de nombreuses organisations bénéficient d'ailleurs de mesures conservatoires de protection de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, comme le CEDEHM dans le Chihuahua et la Maison des migrants Saltillo dans le Coahuila.



Les volontaires de PBI au Nord du Mexique.

L'équipe Nord de PBI-Mexique accompagne aujourd'hui de manière permanente 4 associations de défenseurs et apporte un appui ponctuel à 5 autres. L'objectif est de permettre à ces défenseurs de continuer leur travail, de leur donner de la visibilité, de renforcer leurs réseaux de soutien et ainsi, de leur permettre *in fine* d'impulser des changements sociaux notables aux niveaux régional et national au Mexique.

Clotilde Vasconi

Entretien avec Marianne Bertrand, représentante européenne de PBI Mexique

Bonjour Marianne, pourrais-tu te présenter rapidement aux lecteurs de *Présence Internationale*?

Je suis française, j'ai 29 ans et j'ai vécu la plus grande partie de ma vie à l'étranger. Mon engagement avec le Projet Mexique de PBI (MEP) a commencé il y a maintenant 6 ans. J'ai d'abord été volontaire dans l'équipe de Guerrero puis j'ai travaillé comme coordinatrice des équipes à Mexico City. J'ai ensuite été membre du Comité de Projet pendant un an. Depuis décembre 2012 je représente le MEP en Europe.

En quoi consiste ton rôle de représentante européenne du MEP?

Je représente le projet au niveau des institutions de l'Union européenne et de l'ONU. Je dois formuler la stratégie de plaidoyer au niveau européen en coordination avec les équipes sur le terrain et le bureau à Mexico City. Notre but est de sensibiliser les gouvernements et institutions européennes aux risques qu'encourent les défenseurs au Mexique et obtenir de leur part des actions en faveur de leur protection. L'accompagnement sur le terrain ne serait pas effectif sans un réseau d'appui qui peut intervenir en cas d'urgence et qui prévient également les agressions en élevant continuellement leur coût politique. Les groupes nationaux de PBI servent aussi à cela. Mon travail consiste en partie à coordonner avec eux le travail de plaidoyer en relayant l'information qui vient du terrain, en apportant des conseils et en organisant avec eux des activités de soutien aux défenseurs que nous accompagnons au Mexique (tournées de plaidoyer, réunions avec les Ministères des Affaires étrangères...).

Quels sont les enjeux actuels de plaidoyer autour du Nord du Mexique au niveau européen?

Jusqu'à très récemment notre principal enjeu était de montrer la situation réelle que les défenseurs vivent au Mexique. Le gouvernement en place depuis décembre 2012 a fortement travaillé sa stratégie de communication pour redonner au pays une image plus respectueuse des droits de l'homme, moins violente et centrée sur le progrès économique. Il faut reconnaître que ce changement de discours a été accompagné dans certains cas de changements institutionnels et législatifs positifs (comme la promulgation d'un mécanisme national de protection pour les journalistes et défenseurs de droits humains). Cependant sur le terrain la situation ne s'est pas vraiment améliorée et les défenseurs de droits humains continuent à travailler dans un contexte très risqué et violent.



Marianne Bertrand

Avec les récents événements d'Ayotzinapa (disparition forcée de 43 étudiants par la police locale) la réalité a rattrapé le discours et le monde entier s'est rendu compte que le Mexique continue à faire face à de forts défis en matière de droits humains. Malheureusement, certains acteurs en Europe ont tendance à analyser les faits comme un événement local et isolé mais les rapports des organisations de droits de l'Homme mexicaines et internationales, et ceux des rapporteurs de l'ONU montrent que les violations aux droits de l'Homme sont au contraire un problème national. Le Mexique est un pays à fort potentiel économique et un partenaire stratégique de l'UE et de ses pays membres. Il y a donc beaucoup d'intérêts politiques et économiques en jeu. De plus, face aux crises en Afrique et au Moyen Orient le Mexique, et en général l'Amérique Latine, ne sont plus considérés comme une priorité. Cela explique pourquoi beaucoup de pays européens sont peu enclins à se prononcer sur la situation des droits humains dans la région. Notre principal défi reste donc de relayer l'information que nous avons depuis le terrain et de mobiliser le réseau d'appui européen pour la protection des défenseurs qui continuent à travailler dans un climat de violence et d'impunité.

Quelles sont les spécificités de ce nouveau projet de PBI?

Quelle est la spécificité de ce nouveau projet de PBI?

C'est la première fois que nous avons une équipe dans le Nord du Mexique, et qui plus est, elle couvre deux états (Chihuahua et Coahuila). Ces deux états sont géographiquement très grands. Cela implique beaucoup d'organisation logistique et financière afin d'être toujours réactifs en cas d'urgence. Ces distances font aussi que l'équipe sur le terrain priorise certaines modalités d'accompagnement (réunions avec les autorités, diffusion d'information, ateliers de sécurité) plutôt que l'accompagnement physique, qu'elle n'assure plus que dans des moments vraiment stratégiques. Enfin, les thématiques, bien que connues de PBI, prennent une autre dimension de par le contexte spécifique de ces deux « nouveaux » états où nous travaillons. Prenons par exemple le thème de la disparition forcée. C'était un thème accompagné par PBI dans l'Etat de Guerrero où les familles des victimes des années 70 réclamaient la justice et la vérité. Dans le nord, nous avons à faire à la même problématique et les mêmes revendications, mais les disparitions sont beaucoup plus récentes et ont toutes eu lieu à partir de 2006 dans le contexte de la lutte contre la criminalité organisée.

Visite en France de la défenseure des droits humains Silvia Mendez

Du 23 au 26 novembre 2014, PBI France accueille à Paris la défenseure des droits de l'Homme Silvia Mendez Hernandez. Travaillant sur des thématiques de torture et disparitions forcées dans l'Etat de Chihuahua, elle rencontrera diverses personnalités françaises, appartenant au monde politique, institutionnel ou de la solidarité.

Silvia Mendez Hernandez travaille depuis plus de 10 ans à la défense des victimes de torture et des familles de disparus dans l'Etat de Chihuahua, au Nord du Mexique. Après avoir travaillé dans une *maquiladora* à Ciudad Juarez, Silvia obtient un Master en sciences sociales centré sur les communautés indigènes. En 2004, elle intègre le Centre des droits de l'Homme « Paso del Norte », dont elle est devenue l'administratrice en 2009.

Le Centre des droits de l'Homme « Paso del Norte » est situé à Ciudad Juarez, dans l'Etat de Chihuahua, une des villes les plus touchées par les violences et les disparitions dans le cadre de ladite « guerre contre le crime organisé et le narcotrafic ». Le Centre est dirigé par le prêtre Oscar Enriquez Perez. Fondé en 2001 pour défendre les droits humains dans la région et face à la violence croissante dans la ville, il offre appui et conseils aux communautés concernant leurs droits civils et politiques. Le contexte inquiétant de crimes contre les femmes, exécutions, corruption des forces de sécurité publique et le climat général d'impunité rendent son travail nécessaire.

En effet, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) mexicaine a enregistré 1 505 plaintes pour torture et mauvais traitements en 2013 contre 219 en 2003, soit une augmentation de 600 % en dix ans. Or les plaintes ne représentent qu'une infime part des cas de tortures et mauvais traitements, tant les victimes craignent les représailles. En avril 2014, le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Juan E. Méndez, en visite au Mexique, a dénoncé une « endémie inquiétante » au sein de « tous les corps de sécurité publique, policiers ou militaires. » L'impunité des coupables est quasi systématique.

Au niveau national, plus de 26 000 plaintes pour disparition forcée ont été déposées durant le sexennat de Felipe Calderon (2006-2012). Depuis 2013 et le début de la présidence d'Enrique Pena Nieto, au moins 9790 plaintes pour disparition forcée ont été répertoriées. Malgré l'engagement du nouveau président à lutter



Silvia Mendez Hernandez

contre ce phénomène, les avancées sont quasi nulles. Face à l'inaction de l'Etat, les familles s'organisent pour retrouver leurs proches grâce à l'aide d'associations comme Paso del Norte. Il est indispensable que des mesures concrètes soient prises rapidement par le gouvernement pour permettre de retrouver ces personnes et de poursuivre les responsables, qu'il s'agisse de criminels ou de représentants de l'Etat. (Voir article pp. 10 -11)

Le Centre des droits de l'Homme Paso del Norte a deux principales activités: l'accompagnement des victimes, en priorisant les cas de torture et de disparitions forcées, et le plaidoyer politique. Les cas sont pris en charge de façon intégrale, comprenant un travail juridique, de communication ainsi qu'un soutien psychologique pour les victimes. De plus, l'organisation offre également des conseils et des ateliers de formation, comme par exemple sur l'usage du Protocole d'Istanbul, un manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Paso del Norte fait régulièrement l'objet de menaces et de harcèlement de la part des autorités fédérales et fédérées, y compris une incursion dans ses bureaux le 5 juin 2011 – un incident qui a mené à une recommandation de la Commission nationale mexicaine des droits de l'Homme – et des épisodes d'espionnage en 2012. Les membres de l'organisation savent qu'en raison des cas sensibles sur lesquels ils travaillent (qui incluent des plaintes contre les forces de sécurité mexicaines), leur niveau de risque est élevé et ils craignent constamment des représailles.

PBI a ouvert une antenne régionale dans le Nord du Mexique pour accompagner des organisations des Etats de Chihuahua et Coahuila qui défendent les victimes de torture, disparitions forcées, mais aussi les droits des migrants. Depuis août 2013, Paso del Norte est la première organisation accompagnée par PBI dans le Nord du Mexique.

Silvia Mendez sera en Europe à l'occasion d'une tournée dans plusieurs pays (Pays-Bas, Belgique, Alle-

magne, France) et se rendra notamment à la rencontre des institutions européennes à Bruxelles.

PBI France souhaite profiter de la présence de Silvia Mendez en France (23-26 novembre 2014) pour présenter le travail de ces organisations et sensibiliser la communauté internationale sur le fléau de la disparition forcée et les risques que prennent ceux qui la dénoncent. A cette occasion, Silvia Mendez ira à la rencontre du Barreau de Paris, qui finance le projet de PBI, « Renforcement des capacités d'auto-protection et de plaidoyer des défenseurs menacés au Nord du Mexique » (voir édito). Elle rencontrera les principales organisations de droits de l'Homme et de solidarité travaillant sur le Mexique au cours d'une réunion inter-associative, afin d'ouvrir la voie à des échanges d'informations et d'expériences, importants pour les ONGs françaises comme pour la défenseure. Du côté des acteurs politiques, Silvia Mendez aura également l'opportunité de se réunir avec le Groupe d'amitié parlementaire France-Mexique, à l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec la Direction Mexique du ministère des Affaires étrangères. La rencontre avec les citoyens est centrale, il s'agit aussi de sensibiliser l'opinion publique française à la situation au Mexique. C'est pourquoi Silvia Mendez donnera plusieurs conférences : une pour les étudiants de l'Institut Catholique de Paris, une pour la presse, et une conférence publique sur la thématique de « Torture et disparitions forcées au Nord du Mexique » qui se tiendra le mercredi 25 novembre

2014 à 19h30 dans les locaux d'Amnesty International (voir encadré ci-dessous). Finalement, Silvia échangera avec le Professeur Emmanuel Decaux, Président du Comité des Nations unies sur les disparitions forcées, pour qui la situation au Mexique est une priorité affichée. Le pays vient de remettre un rapport sur les disparitions forcées au Comité, et celui-ci prépare sa liste de questions prioritaires à poser à l'Etat à ce sujet. Nul doute que les informations de terrain que Silvia saura lui apporter constitueront un apport certain dans la vision du Comité.

Cet appui politique, institutionnel, solidaire et citoyen est indispensable pour que Silvia et ses collègues puissent mener à bien ce combat essentiel aux côtés des victimes et de leurs familles, contre la torture et l'impunité systémique qui ravage le pays, pour la recherche des disparus et que justice soit rendue.

Manon Cabauq

Conférence publique : Torture et disparitions forcées dans le Nord du Mexique

Silvia Mendez donnera une conférence publique le mercredi 25 novembre 2014 à 19h30, au siège d'Amnesty International, 76 boulevard de la Villette 75019 Paris, Métro Belleville ou Colonel Fabien. Nous vous attendons nombreux !

Organisateurs : PBI France – ACAT – Amnesty International France – Barreau de Paris



L'équipe de Paso del Norte, accompagnée par des volontaires de PBI.

Ayotzinapa: 6 morts, plus de 25 blessés et 45 étudiants portés disparus

Plus d'un mois (1) après les événements violents du 26 septembre 2014, les 43 étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa attaqués par la police municipale d'Iguala et Cocula demeurent introuvables. Cette action menée par les forces de l'ordre en collusion avec une organisation criminelle a profondément consterné la communauté nationale et internationale. Un grand nombre de protestations et de mobilisations de soutien aux victimes et à leurs familles se déroulent au Mexique et dans plusieurs pays.

La nuit du 26 septembre dernier, 80 étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa ont quitté la ville d'Iguala, dans l'état mexicain de Guerrero. Cherchant à récolter des fonds pour pouvoir se rendre à la manifestation commémorative du massacre de Tlatelolco, où plusieurs centaines de jeunes sont morts tués par l'armée le 2 octobre 1968, les étudiants se trouvaient à bord de plusieurs bus à destination de Chilpancingo lorsqu'ils furent interceptés par la police d'Iguala et de Cocula. Soudainement, celle-ci a tiré sans discernement ni avertissement. Suite à la fusillade, environ 20 étudiants furent arrêtés par la police. Au moins 20 autres étudiants ont disparu durant les événements violents de cette nuit. Quelques heures après, un groupe d'hommes armés en civil a ouvert le feu sur la foule qui s'était réunie. La fusillade aurait duré plusieurs minutes et tué deux étudiants. Deux autres événements violents dirigés contre un autre groupe d'étudiants, probablement confondus avec des étudiants d'Ayotzinapa, ont aussi été perpétrés par des policiers et des personnes armées non identifiées. Le jour suivant, le 27 septembre, le corps d'un autre étudiant, révélant des signes de torture, a été retrouvé dans la rue. Suite à ces quatre événements violents ayant eu lieu séparément, mais néanmoins liés, on comptabilise 6 morts, plus de 25 blessés et 43 étudiants disparus.

Le 30 septembre, 22 policiers municipaux ont été arrêtés, suspectés d'avoir participé aux événements. À l'heure actuelle, une cinquantaine de personnes sont détenues, parmi lesquelles l'on trouve des policiers, des fonctionnaires municipaux et des membres du groupe criminel « *Guerreros Unidos* ». Le Procureur général de l'état de Guerrero a reconnu publiquement la collusion entre la police et le groupe criminel organisé. En parallèle, le gouverneur du Guerrero, Angel Aguirre, a démissionné, et le maire d'Iguala, José Luis Abarca Velazquez a obtenu une décharge de ses fonctions pour une période de 30 jours, afin de faciliter l'indépendance des enquêtes. Il y a deux mandats d'arrêt contre M. Abarca Velazquez. Depuis le 4 octobre, le Procureur fédéral M. Murillo est en charge de l'affaire. Il a confirmé la responsabilité de M. Abarca Velazquez et de sa femme Mme Pineda Villa pour avoir ordonné l'attaque contre les étudiants ; ils sont toujours fugitifs (2). Dans le cadre des enquêtes, au moins

six fosses communes ont été découvertes à Guerrero. Les premiers 28 corps retrouvés calcinés et examinés par des experts judiciaires indépendants, ne correspondraient pas à ceux des étudiants portés disparus.

Depuis début octobre, la communauté internationale a largement fait part de ses préoccupations face à ces événements. L'ONU les a condamnés et son bureau au Mexique a sollicité la recherche effective des jeunes. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a demandé au Mexique l'adoption « *immédiate de toutes les mesures nécessaires afin de retrouver les personnes disparues* », et a également, « *fait un appel à la mise en place d'une enquête rapide, objective et impartiale* ». Le Parlement européen a adopté une résolution appelant l'Union européenne à renforcer la coopération avec le Mexique en matière des droits de l'Homme. La société civile se mobilise aussi : des milliers de manifestants se sont réunis à Mexico pour soutenir les victimes et leurs familles. D'autres protestations de solidarité ont eu lieu à Madrid, Barcelone, Paris, Berlin, Munich, Londres, Buenos Aires, La Paz...

Dans l'état de Guerrero, PBI accompagne le Centre des droits de l'Homme Tlachinollan depuis décembre 2003. Tlachinollan est une organisation locale de défense des droits des populations indigènes. Depuis 2011, lorsque deux étudiants d'Ayotzinapa avaient déjà été tués par des policiers, ses membres sont aux côtés des étudiants dans leur combat pour la justice et la vérité, alors que les faits restent impunis. Tlachinollan dénonce la disparition des étudiants ainsi que le progrès limité des enquêtes. A leurs côtés, PBI demande le respect de l'intégrité physique et morale des étudiants, de leurs familles, et de toutes les organisations de droits de l'Homme qui se mobilisent depuis un mois. PBI a publié une lettre ouverte appelant l'Union européenne (3) à prendre des mesures concrètes, et espère que la mobilisation de son réseau de soutien international permettra de donner de la visibilité à ces graves violations des droits de l'Homme qui mettent en lumière l'impunité qui règne dans le pays.

Niza Castaneda

1) Cet article a été rédigé fin octobre 2014, et ne prend pas en compte les évolutions de la situation depuis lors.

2) Le couple a depuis lors été arrêté.

3) http://www.pbi-france.org/country-groups/pbi-france/nouvelles-de-pbi/news/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=4428&cHash=4c0670da4f1128dcffec7899f8351989

A l'écoute des défenseurs des droits humains: entretien avec Michel Forst

Le 2 juillet 2014, PBI France s'est entretenu avec Michel Forst, le nouveau Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Pour vous, Michel Forst revient sur son mandat et ses priorités en tant que Rapporteur spécial, ainsi que sur l'importance de la protection des défenseurs des droits de l'Homme. L'intégralité de cet entretien est à retrouver sur notre site

PBI : Vous avez intégré le poste de Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme il y a peu (en juin 2014). Avez-vous déjà identifié des priorités pour ces prochains mois ?

Michel Forst: J'ai commencé par vouloir écouter ce que disent les défenseurs. J'ai ainsi organisé une première réunion à Genève, avec à la fois des organisations internationales et des défenseurs qui étaient présents. L'idée était surtout d'écouter ce que les défenseurs ont à dire depuis le terrain, comment eux voient ce mandat, à quoi il peut leur servir, qu'est-ce qu'on peut dire de la manière dont les défenseurs sont menacés dans certaines régions plus que d'autres, est-ce qu'il y a des tendances régionales, est-ce qu'il y a des groupes qui ont besoin de protection particulière... Il y a des défenseurs qui travaillent sur de nouveaux sujets, qui défrichent des terrains inconnus : l'environnement, les relations avec les entreprises et les femmes défenseuses. Avant de décider quoique que ce soit, je ressens surtout le besoin d'écouter les différents acteurs.

En plus d'une deuxième consultation organisée à Bruxelles avec l'UE, j'ai décidé de lancer six consultations continentales pour aller rencontrer ceux qui sont le plus exposés et qui ne participent d'habitude pas aux réunions de haut niveau : en priorité, les défenseurs ruraux, ceux qui sont isolés et à risque. Je pense qu'Amnesty International, la FIDH, PBI, et d'autres seront à mêmes de dire qui sont les personnes que je dois entendre prioritairement. Dans mon prochain rapport pour les Nations unies, il y aura sans doute quelque chose sur l'impunité, impunité dont malheureusement jouissent les Etats, mais aussi les acteurs non étatiques. Il y a vraiment sur ce point-là quelque chose de nouveau à dire. Et puis il y a une question brûlante de par le monde qui est celle de l'absence de mise en œuvre des recommandations et directives. Pourquoi est-ce qu'il y a tant de communications, de lettres envoyées aux gouvernements qui restent sans réponses ?

Pourquoi la protection des défenseurs des droits de l'Homme est-elle importante ?

Les défenseurs, qui mènent des actions concrètes de promotion et de défense des droits sont souvent menacés. Quand on promeut les droits de l'Homme et les libertés publiques dans certains Etats, on est perçu comme étant un agitateur, un opposant politique, quelqu'un qui vient perturber un ordre établi, ordre institutionnel étatique mais aussi parfois l'ordre d'acteurs non-étatiques. Je pense aux entreprises, dont les défenseurs bouleversent parfois les plans. Et donc il y a des mesures qui sont décidées par les Etats, par les services secrets, par les forces armées, par les milices armées commandées par les entreprises, pour saper tout ce travail que mènent les défenseurs.

Sachant que PBI travaille en Colombie, au Mexique, au Honduras, au Guatemala et au Kenya, quels sont les défis à relever dans ces pays pour assurer la protection des défenseurs ?



Michel Forst

Des pays comme la Colombie ou le Guatemala sont des pays dans lesquels la violence politique, et notamment à l'encontre des défenseurs, est forte. Ce sont des pays dans lesquels il y a sans doute un travail important à accomplir. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ces consultations auront une importance particulière ; et ce n'est pas par hasard que l'on a choisi le Guatemala pour organiser la consultation. Et bien sûr, PBI y sera associé. Pour l'Afrique c'est pareil. Au-delà du Kenya que vous avez cité, on pourrait dresser toute une liste de pays, et parfois des pays qu'on pense à priori calmes, et qui sont pourtant des pays dangereux pour les défenseurs qui travaillent sur des sujets particuliers. Je pense notamment aux populations LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) en Ouganda qui sont fortement discriminées et réprimées.

Vous connaissez le travail de PBI. Pouvez-vous faire une déclaration sur notre travail ?

En tant que directeur de la section française d'Amnesty International, j'ai rencontré des équipes de PBI sur le terrain. L'un de mes collègues directeur de la section d'Amnesty aux Etats-Unis était lui-même un ancien de PBI, donc je voyais bien et comprenais bien l'utilité du travail avec des exemples très concrets d'accompagnement physique de personnes menacées, dans des réunions publiques, à domicile... Et de mon point de vue, c'est quelque chose qui est irremplaçable. D'autres organisations ont développé d'autres activités complémentaires, mais ce travail pilote, pionnier, qu'a fait PBI est pour moi quelque chose d'exemplaire et qui a permis de sauver la vie de nombreux défenseurs, syndicalistes et militants politiques qui étaient menacés, et qui sans la présence à leurs côtés de volontaires de PBI auraient sans doute disparu, auraient été assassinés.

Merci Michel Forst pour cet entretien.

Propos recueillis par Manon Cabauq

Disparitions forcées: un fléau majeur au Mexique

Comme l'ont prouvé les récents événements d'Iguala, Guerrero (voir article p.8), le Mexique est un des pays les plus concernés par la problématique des disparitions forcées. Plus de 26 000 plaintes pour disparition forcée ont été déposées sous le sexennat de Felipe Calderon (2006-2012), mais le phénomène continue sans relâche sous l'administration d'Enrique Pena Nieto. Cet article constitue un résumé (1) de l'article publié par PBI Mexique à l'occasion de la journée internationale contre les disparitions forcées, le 30 août dernier.

Le phénomène des disparitions forcées auquel fait face le Mexique dans l'actualité constitue une des crises humanitaires les importantes en Amérique latine, dépassant largement le nombre de disparitions engendrées par certaines des dictatures les plus emblématiques du continent, comme celles du Brésil ou du Chili. Dans un rapport² dédié aux disparitions au Mexique, Human Rights Watch (HRW) a documenté 249 cas de disparitions, concluant que 149 d'entre eux constituaient des « disparitions forcées dans lesquelles des membres des forces de sécurité publique ont participé ». Le rapport soulève divers cas de disparition, parmi lesquels celui d'Adrian Favela, pris en charge par le Centre des droits de l'Homme Paso del Norte, une organisation spécialisée sur les cas de torture et disparition forcée dans l'Etat de Chihuahua, accompagnée par PBI sur le terrain. Adrian Favela est un jeune mexicain résidant à El Paso, au Texas. Il a disparu depuis le 2 octobre 2012 avec son ami Adriel Avila Barrios à Ciudad Juarez, enlevés par un commando armé identifié comme des agents de la police ministérielle. Les individus ont pénétré par la force dans la maison de sa famille à Ciudad Juarez, arguant « qu'ils l'emmenaient dans le cadre de recherches sur un supposé enlèvement et délit de traite d'êtres humains ». Depuis lors, les deux familles cherchent leurs enfants. Manuel Favela, le père d'Adrian, a dit que depuis ce jour-là, il vit un martyr qu'il ne souhaiterait même pas à son pire ennemi. Le cas d'Adrian Favela n'est qu'un exemple d'une problématique beaucoup plus large, et aux motifs non encore élucidés.

Le 21 août 2014, la Procureure adjointe en matière juridique et d'affaires internationales, Mariana Benitez Tiburcio, a annoncé qu'au Mexique 22 322 personnes sont

« non localisées ». Selon Benitez Tiburcio, 12 532 personnes de cette liste proviennent de plaintes enregistrées sous le gouvernement de Calderon, et 9 790 de plaintes effectuées sous l'administration d'Enrique Pena Nieto. Ces déclarations viennent modifier le dernier chiffre officiel de 26 121 personnes disparues, publié par l'administration de Pena Nieto concernant le sexennat de Felipe Calderon Hinojosa, une annonce qui avait alors généré de fortes critiques. Amnesty International (AI) avait reconnu³ que « le recueil d'informations dans tout le pays était un premier pas important », mais avait également souligné que « la liste démontrait [...] l'échec des autorités dans l'application d'une méthodologie et de processus clairs pour collecter une information fiable au niveau national sur les supposées disparitions ».

D'un autre côté, la différence de chiffres s'étend également aux différents Etats du Mexique. La Commission nationale des droits de l'Homme mexicaine, par exemple, a rapporté que « les trois Etats avec le plus de cas sont ceux de Guanajuato (9 146), Mexico (2 915) et Michoacan (2 703 cas) »⁴, alors que pour le Système National de Sécurité Publique (SNSP) « il s'agit du District Fédéral (6 481), de l'Etat de Mexico (2 982) et de Tamaulipas (2 702 cas) ».

Certaines organisations mexicaines avancent que le phénomène, systématique, est une forme de contrôle sur l'activisme politique. D'autres considèrent que le contexte déclenché par le début de la « guerre contre le narcotrafic » est un des facteurs aggravants principaux pour les disparitions. Dans un rapport de 2013, la Campagne nationale contre la disparition forcée annonçait que :

« contrairement à ce que nous avons vécu dans le pays dans les années de ladite 'Guerre Sale' où les disparitions étaient commises sur des motifs politiques, de nos jours elles ne sont pas uniquement contre des leaders sociaux et des activistes politiques ou des groupes rebelles, mais s'étendent également à d'amples secteurs de la population civile »⁵. Nous observons également comment certains groupes de personnes sont majoritairement exposés à la disparition, comme le sont les femmes victimes de traite d'êtres humains et les mi-



grants qui traversent le territoire mexicain en transit vers les Etats-Unis.

Cependant, il est important de souligner que beaucoup de familles de personnes disparues au Mexique n'ont pas porté plainte en raison d'un manque de confiance dans le système pénal ou dans les autorités chargées d'enquête. Ainsi, de nombreuses familles de disparus ont été menacées ou agressées afin qu'elles ne portent pas plainte pour la disparition de leur proche. Trop souvent, les familles de victimes doivent faire face à des obstacles qui, en plus de les mettre en danger, entravent leur droit à accéder à la justice et à la vérité sur ce qui est arrivé à leurs parents. Selon une enquête et un rapport d'Amnesty International⁶, « dans la majorité des Etats, beaucoup de familles de victimes ont été empêchées, au moins au début, de porter plainte formellement pour disparition forcée, enlèvement ou privation illégale de liberté lorsqu'elles se sont rendues auprès des autorités pour communiquer la disparition de leur être cher. Selon l'analyse effectuée par un journal national, des 26 121 plaintes pour personnes disparues ou non localisées, 40% n'ont pas vu la moindre enquête pénale démarrer ». Ces retards ou omissions injustifiés provoquent une perte irréversible d'informations qui pourrait avoir sauvé la vie des victimes et aidé à localiser les responsables.

Dans ce contexte, beaucoup de familles assument la responsabilité de rechercher la vérité sur le sort de leurs parents, une inlassable recherche qui les expose à une stigmatisation sociale et à des risques en matière de sécurité personnelle, en plus d'impliquer un investissement considérable de temps et de ressources pour financer les voyages et procédures à réaliser afin de faire avancer les enquêtes. Cela représente un coût important pour les familles –en général des mères, épouses et sœurs- puisque les personnes disparues sont le plus souvent celles qui rapportaient les ressources économiques du foyer.

Pour contrecarrer les difficultés auxquelles elles font face, les familles de disparus ont créé de nouvelles organisations canalisant les plaintes des familles, et cherchant à ce que les autorités rendent plus effectives les enquêtes. Une de ces organisations est Fuerzas Unidas por Nuestros Desaparecidos y Desaparecidas en Coahuila (FUUNDEC), une organisation née en 2009 au sein de familles de victimes venues chercher de l'aide auprès du Centre diocésain pour les droits de l'Homme Fray Juan de Larios. FUUNDEC comme le Centre Fray Juan de Larios sont accompagnés par PBI dans le Nord



du Mexique. FUUNDEC a entrepris un dialogue direct et collaboratif avec le Gouvernement de Coahuila qui, avec le temps, a permis des avancées majeures. Parmi ces avancées, on compte la promulgation de la « Loi pour la Déclaration d'Absence par Disparition de Personnes », laquelle, entre autres aspects, garantit et assure la continuité de la personnalité juridique de la personne disparue, la conservation de son patrimoine pour les enfants mineurs, et la protection des droits de la famille et des enfants mineurs à percevoir les salaires et prestations des personnes disparues. Bien que les avancées dans les enquêtes restent limitées, ce dialogue permet un processus de reddition de comptes qui renforce l'institutionnalité des organismes publics.

PBI exhorte ainsi l'Etat mexicain à reconnaître l'ampleur de la problématique et à procéder à la création d'un registre national des personnes disparues. De même, PBI considère fondamental et appelle à la garantie d'une effective coordination entre les autorités fédérales et fédérées afin que les enquêtes soient efficaces et l'assistance aux familles de personnes disparues adéquate. Les disparitions forcées au Mexique ne doivent pas rester impunies.

¹Article complet à retrouver ici: http://www.pbi-france.org/country-groups/pbi-france/nouvelles-de-pbi/news/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=4369&cHash=acd3a1ac5e2b5e3029a1598e5b1f0b9c

²HRW, "Los desaparecidos de Mexico. El persistente costo de una crisis ignorada", février 2013

³Amnesty International, "Enfrentarse a una pesadilla. La desaparición de personas en México", juin 2013

⁴El Informador, "La CNDH investiga 555 desapariciones en Jalisco", 23 septembre 2013: <http://www.informador.com.mx/jalisco/2013/487001/6/la-cndh-investiga-555-desapariciones-en-jalisco.htm>

⁵Campagne nationale contre la disparition forcée, Rapport 2014 sur la disparition forcée, mai 2014

⁶Amnesty International, *idem*

Résumé et traduction: Manon Cabaup

Vers une normalisation des violences contre les femmes au Mexique?

Féminicides, discriminations, disparitions forcées, tortures, viols et agressions sexuelles. Au Mexique, les organisations de défense des droits humains sont de plus en plus nombreuses à dénoncer cette dure réalité qui menace gravement les droits des femmes. Il est plus que jamais crucial pour l'État mexicain d'agir pour l'éradication de cette violence de genre.

Dans un rapport intitulé « *De survivantes à défenseuses : les femmes face à la violence au Mexique, au Honduras et au Guatemala* », les Prix Nobel Jody Williams et Rigoberta Menchú alertaient la communauté internationale début novembre 2013, sur le problème des féminicides et violations des droits des femmes, qui atteindrait un niveau de « crise ».

Le Mexique est confronté depuis quelques années à un phénomène de recrudescence des violences et des discriminations à l'égard des femmes. Entre 2007 et 2010, le taux de féminicides a connu une augmentation de plus de 1 000%, passant de 51 assassinats en 2007 à 595 en 2010. Une situation qui n'a cessé de se détériorer depuis. Selon les chiffres émis par l'Observatoire national citoyen des féminicides, les violences faites aux femmes ont augmenté de 125% au Mexique en 2013. Certains Etats, parmi lesquels Chihuahua, Nuevo León, Oaxaca ou encore l'État du Guerrero, sont particulièrement concernés. En 2012, le taux de féminicides dans l'État de Chihuahua était 15 fois supérieur à la moyenne mondiale.

La violence envers les femmes est omniprésente dans la société mexicaine et prend de multiples formes, qu'elle soit directe et physique, mais aussi structurelle. L'impunité en matière de féminicides est proportionnellement plus importante que celle relative aux autres crimes, le concept de féminicide n'étant pas encore reconnu par tous les états, selon le Centre des droits de la Femme (CEDEHM), une organisation soutenue par PBI à Chihuahua. Sur les 6,4 femmes assassinées chaque jour, 95% des cas restent impunis, la plupart d'entre eux ne faisant même pas l'objet d'une enquête.

La violence contre les femmes est également culturelle. Certaines franges de la population souffrent tout particulièrement de ces violences, comme les femmes autochtones, doublement victimes de discrimination en tant que femmes mais aussi en tant que membres d'une communauté autochtone. Selon Jody Williams et Rigoberta Menchú, les niveaux de discrimination et de manque d'accès à la justice sont encore plus « extrêmes » pour les femmes autochtones ou afrodescendantes, d'autant plus que les plaintes officielles déposées sont rares, en particulier quand des autorités publiques sont en cause.

Pourtant, la législation mexicaine en matière d'égalité et de non-discrimination à l'égard des femmes est qualifiée de « pionnière » dans la région, selon Ana Güzemes García, représentante d'UNIFEM (Fonds de développement des

Nations unies pour la femme) au Mexique. Le Mexique a adopté un certain nombre d'instruments législatifs et créé des institutions spécifiques pour la protection des femmes. Entre 2007 et 2010, les Etats du Mexique ont notamment inclus dans leur cadre réglementaire une législation spécifique pour le droit des femmes à une vie sans violence. Cependant, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces textes sont révélatrices d'un manque certain de volonté politique. Le 23 octobre 2013, dans le cadre de la seconde évaluation de l'Examen périodique universel (EPU) réalisée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le Mexique a ainsi reçu 176 recommandations, dont 33 ciblant spécifiquement les droits des femmes.

Face aux manquements de l'État en matière de lutte contre les violences commises contre les femmes, la société civile joue un rôle essentiel, notamment les défenseuses des droits des femmes. Le CEDEHM, la Red Mesa de Mujeres de Ciudad Juárez, toutes deux soutenues par PBI, mais aussi Nuestras Hijas de Regreso a Casa, Mujeres por México et Justicia Para Nuestras Hijas font parties de ces organisations issues de la société civile qui se mobilisent pour défendre les droits des femmes et lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à leur encontre.

Cependant, cette mobilisation ne va pas sans heurts. Menaces et attaques contre les militantes des droits des femmes se multiplient. En 2013, les Nations unies comptaient en moyenne 240 attaques contre des femmes défendant les libertés. Le dernier rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme relatif aux défenseuses des droits des femmes au Mexique révèle que seulement 4% des défenseuses déclarent ne pas avoir rencontré de violences ou de difficultés liées à leurs activités. « Les violences à l'encontre des femmes défendant les libertés augmentent, car leur image constitue une menace sur le plan culturel et social », relève Alejandra Ancheita, avocate mexicaine et fondatrice de l'organisation ProDESC (Projet des droits économiques, sociaux et culturels), lauréate, le 8 octobre dernier, du Prix 2014 Martin Ennals, l'équivalent du Prix Nobel des droits de l'Homme.

Face au risque de normalisation de cette situation persistante de violence et de discrimination à l'encontre des femmes, il est plus que jamais nécessaire pour l'État mexicain de réagir en veillant à ce que les mécanismes de protection déjà existants dans la législation mexicaine soient efficacement mis en œuvre.

Anaïs Lallemand

Elsa Pierre, responsable de la sécurité et de la protection

Jusqu'à la fin 2013, Elsa Pierre était une des volontaires françaises du Projet Mexique de PBI. Depuis mi-2014, elle assure le poste de responsable de la sécurité et de la protection. Elle nous explique dans cet article la centralité de la sécurité au sein des axes de travail de PBI au Mexique.

En tant que responsable de l'axe de travail de sécurité et protection, je fais partie du bureau de coordination à Mexico City, au côté de mes collègues chargés des publications, des relations publiques, de la coordination des équipes et de la comptabilité. Mon travail consiste principalement à coordonner tout ce qui touche à la sécurité du projet: que ce soit des équipes sur le terrain, de l'équipe de coordination à Mexico et des défenseurs que nous accompagnons en passant par les différents espaces de réflexion dans lesquels la société civile travaille afin d'exiger du gouvernement mexicain qu'il s'acquitte de ses obligations de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains.



Atelier de sécurité pour l'Albergue Hermanos en el Camino.

En 2002, PBI Mexique a commencé à partager différents outils en matière de protection avec divers collectifs et organisations travaillant dans la défense des droits humains à travers des ateliers de sécurité, en se basant sur l'expérience acquise au cours de ces 30 années d'activité dans différents pays du monde. Au début, ces ateliers étaient gérés par le Bureau Européen de PBI à Bruxelles (BEO). En 2007, le BEO est devenu une organisation indépendante, Protection International, et PBI Mexique a progressivement intégré les ateliers de sécurité à ses axes de travail. En 2009, le projet a réorganisé le tout afin que les ateliers fassent partie intégrale du Programme d'Ateliers de Sécurité et Protection (PASP en espagnol). L'objectif

des ateliers est de fournir aux organisations ou aux défenseurs un espace de réflexion, des outils utiles et une méthodologie simple afin que les organisations puissent renforcer et gérer de façon autonome leurs propres stratégies de sécurité et continuer à travailler avec un niveau de risque qu'elles-mêmes jugeront acceptable. Le premier atelier propose d'analyser et de définir le niveau de risque de l'organisation, afin, lors du deuxième atelier, de développer un plan de sécurité permettant de prévenir et réagir aux situations d'urgence. Le troisième atelier consiste à travailler les thèmes de sécurité en informatique. En 2012, les besoins des organisations en matière de plaidoyer se faisant de plus en plus présents, PBI a développé, avec l'aide de Field View Solutions, un quatrième atelier sur le fonctionnement de la stratégie du plaidoyer.

D'un autre côté, une bonne stratégie de sécurité interne aux organisations que nous accompagnons ne saurait être complète et efficace sans un travail constant de plaidoyer auprès des autorités mexicaines afin d'établir des mécanismes de protection efficaces qui puissent prévenir une situation de haut risque et, dans le pire des cas, répondre rapidement aux attaques faites contre les défenseurs de droits de l'Homme. En coordination avec ma collègue en charge des relations publiques, nous observons les différents espaces de protection créés par la société civile, comme par exemple le groupe d'organisations qui suit la mise en œuvre du Mécanisme national de protection pour les défenseurs de droits humains et journalistes, créé en juin 2012. Nous dialoguons aussi avec la Délégation de l'Union européenne et les ambassades de ses pays membres afin d'assurer un suivi adéquat de la mise en pratique des *Lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'Homme*.

Depuis l'ouverture de l'équipe au Nord, le projet se confronte au défi de pouvoir développer concurrentiellement avec les organisations que nous accompagnons une stratégie de protection globale qui puisse répondre à leurs besoins de façon intégrale, sans passer immédiatement par une réponse de présence physique en cas d'urgence. Le travail de protection au Nord commence d'abord par une première étape d'ateliers de sécurité organisés à la demande des organisations pour ensuite travailler petit à petit vers un processus autonome de gestion de la sécurité, processus qui prendra toujours un certain temps.

Elsa Pierre

Entretien avec Manon Yard, volontaire française à Chihuahua

Manon Yard est française. Elle a intégré l'équipe Nord de PBI Mexique en juin dernier en tant que bénévole. Près de 5 mois après sa prise de fonctions, elle a accordé un entretien à PBI France, revenant sur son parcours, ses motivations, sa mission de volontaire ainsi que sur les spécificités du projet de PBI dans le Nord du Mexique. Nous lui souhaitons plein d'expériences positives pour la suite de sa mission!

Bonjour Manon, pourrais-tu te présenter aux membres de PBI France et aux lecteurs de Présence Internationale?

J'ai 28 ans et suis diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, avec une spécialisation de Master en ingénierie de projets avec l'Amérique latine (Toulouse II). Au cours de mes études, j'ai passé une année au Chili en échange universitaire, expérience qui a initié mon attrait et intérêt pour la région Amérique latine. Après un stage au sein d'un centre de coopération Amérique latine – Europe à Santiago du Chili, je suis retournée en Europe et ai ensuite navigué entre organisations internationales et ONGs, en cherchant toujours à combiner la défense de valeurs importantes à mes yeux (humanité, respect de la dignité humaine, défense des plus vulnérables), les échanges interculturels et la découverte de nouvelles thématiques. Ces deux dernières années, j'ai ainsi travaillé pour le Comité international de la Croix-Rouge à Genève et collaboré comme bénévole auprès de la Croix-Rouge genevoise, principalement sur des projets jeunesse et éducation.

Comment as-tu connu PBI? Pourquoi as-tu souhaité partir sur le terrain?

Après plusieurs expériences de siège, je souhaitais partir sur le terrain afin d'être plus proche des problématiques sur lesquelles j'avais travaillé et de pouvoir effectuer un travail direct de protection. J'ai commencé mes recherches et en l'espace de quelques semaines plusieurs personnes de mon entourage personnel et professionnel m'ont mentionné le travail des équipes de PBI sur le terrain. J'ai trouvé que c'était une belle coïncidence et ai donc décidé de chercher à en savoir plus: j'ai ainsi participé à une session d'information de PBI Suisse à Genève, qui m'a convaincue de participer à un week-end de pré-formation de PBI Suisse quelques semaines plus tard. Au cours de ce weekend, les témoignages d'anciens volontaires, les jeux de rôle, les interactions avec les autres participants et les membres de PBI m'ont décidée à déposer ma candidature et à tenter l'aventure.

Ce qui m'a particulièrement convaincue de partir avec PBI, c'est la possibilité de vivre une véritable expérience de terrain, impliquant un contact direct avec des défenseurs de droits de l'Homme actifs dans leur pays et une contribution concrète à la défense des droits de

l'Homme, tout en incluant une forte part d'analyse et de recherche. Le principe de non-ingérence de l'organisation, et ce qu'il implique, a également été un facteur déterminant de mon choix: il ne s'agit à aucun moment d'agir à la place de ceux qui disposent de la majeure légitimité à agir, les acteurs locaux, mais de faciliter leur action. Ce n'est pas une attitude que l'on retrouve tous les jours dans le monde des ONGs!



Manon Yard

Quelles étaient tes attentes par rapport à cette nouvelle mission? Après quelques mois passés sur le terrain, ont-elles été comblées?

Cela fait maintenant près de 5 mois que je suis au Mexique, au sein de l'équipe du Nord dont les bureaux se trouvent à Chihuahua, dans l'état du même nom. Ces 5 mois ont été bien remplis, mais je crois pouvoir dire que, jusqu'à présent, je n'ai pas été déçue de l'expérience!

Mon attente principale était de pouvoir apprendre dans bien des domaines: communication, dialogue avec les autorités, droits de l'Homme, non-violence, protection et sécurité... et de ce point de vue, j'apprends tous les jours. Je voulais aussi pouvoir contribuer concrètement à une cause qui me paraît juste, la protection de défenseurs de droits de l'Homme menacés de par leurs activités. S'il est évident que le travail au sein d'une équipe PBI est loin d'être facile tous les jours, que les sources de frustration sont nombreuses et que l'impact direct de notre action n'est pas toujours visible, je reste convaincue que sur le long terme PBI joue, à son humble échelle, un rôle essentiel dans la protection de ces individus engagés dans la lutte contre l'impunité et dans la défense des droits humains: il s'agit là d'un travail de fourmi qui, petit à petit, porte ses fruits. Et le fait d'y contribuer est

en soi une source indéniable de satisfaction ! Enfin, il était également important à mes yeux de vivre une expérience humainement riche, tant au contact des organisations accompagnées qu'au sein même de mon équipe : j'ai la chance d'avoir une super équipe et de travailler aux côtés de défenseurs et collègues riches d'expériences et de valeurs, avec lesquelles il est facile d'échanger. Ça ne fait pas tout, certes, mais cela contribue tout de même grandement à m'inspirer et à me motiver.

En quoi consiste ton travail de volontaire ?

Difficile de résumer le travail d'un volontaire PBI mais, de façon générale, je dirais qu'il vise à offrir une protection internationale aux défenseurs sur le terrain, afin de dissuader tout type d'attaques. Concrètement, cela consiste à donner une visibilité nationale et internationale au travail des organisations et défenseurs que nous accompagnons, par le biais de newsletters, publications ou des réseaux sociaux, mais également en organisant des visites sur le terrain du corps diplomatique par exemple. Cela passe également par une interlocution régulière avec les autorités, au niveau municipal, étatique et fédéral, afin de plaider la cause des organisations accompagnées. Par ailleurs, l'accompagnement des organisations comporte une composante de conseil en protection, sécurité et plaidoyer politique, donc il m'arrive d'appuyer des ateliers de formation sur ces thématiques. Enfin, il s'agit d'accompagner physiquement des défenseurs dans leurs activités quotidiennes, lors de réunions ou d'événements particuliers, de façon à incarner la préoccupation de la communauté internationale.

Ça, bien sûr, c'est la partie visible du travail ! Nos activi-

tés de visibilité et de plaidoyer supposent de bien connaître le contexte politique et social dans lequel nous situons : une part importante de mon travail de volontaire consiste donc à effectuer un travail continu de veille informationnelle et analyse politique. Ensuite, il y a tout un travail interne de logistique des déplacements, planification, coordination, gestion financière de l'équipe, formation des nouveaux intégrants, maintenance du bureau et entretien de la maison. Bref, un peu de tout !

Y a-t-il une particularité du travail de volontaire au Nord du Mexique en comparaison avec les autres équipes de PBI au Mexique ?

L'équipe située au Nord du Mexique n'est pas « classique » pour PBI : parce que les besoins des organisations y sont différents, l'accent principal est porté non pas sur l'accompagnement physique mais sur des activités de visibilité et plaidoyer. A cela s'ajoute le fait que l'équipe couvre deux Etats, celui du Chihuahua et celui de Coahuila, qui comptent parmi les plus grands du pays. Les déplacements sont donc plus limités que dans d'autres projets PBI et le travail de bureau plus important. D'autre part, l'équipe a ouvert à Chihuahua il y a tout juste un an et beaucoup de relations avec les autorités et les organisations de la société civile sont encore à construire. C'est un beau challenge et cela a été un facteur déterminant dans mon choix de partir pour Chihuahua.

Manon Yard

Propos recueillis par Manon Cabaup



Manon Yard aidant à l'animation d'un atelier pour défenseurs des droits de l'Homme dans le Nord du Mexique.

Adhésion au Réseau France Colombie Solidarités (RFCS)

En septembre 2014, PBI France a adhéré au Réseau France Co-



lombie Solidarités. Il est constitué d'une dizaine d'organisations françaises travaillant sur la Colombie dans le secteur des droits de l'Homme, de la solidarité, du développement et de l'éducation à la paix, et vise à coordonner des activités de plaidoyer et de sensibilisation autour de la Colombie en France. Le RFCS est membre du Bureau international pour les droits de l'Homme Action Colombie (OIDHACO).

Tournée en France du défenseur des droits de l'Homme hondurien Donald Hernandez

Du 9 au 13 décembre 2014, PBI France accueillera à Paris le défenseur hondurien Donald Hernandez, avocat du Centre hondurien de promotion du développement communautaire (CEHPRODEC), qui travaille principalement sur des thématiques d'accès à la terre, à l'alimentation, et de droits humains dans le contexte des entreprises et de l'industrie extractive.

Une conférence publique devrait se tenir le 10 décembre 2014, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, en collaboration avec le Secours Catholique-Caritas France et le CCFD-Terre solidaire.

Plus d'informations à venir sur notre site web.

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org

Week-end de formation à l'Intervention Civile de Paix (ICP) : 13 et 14 décembre 2014, à Paris

- Découvrir les principes de l'Intervention Civile de Paix et les mandats des différentes organisations de droits de l'Homme qui s'y adonnent sur le terrain.
- Identifier et comprendre les types de mission (observation, accompagnement physique, accompagnement politique, médiation, interposition...).
- Expérimenter les dimensions du travail de terrain (analyses de cas, prises de décisions, travail en équipe multiculturelle, gestion du stress, règles de sécurité, non-violence).
- Identifier les structures d'envoi et comprendre les procédures de recrutement.

S'appuyant sur une pédagogie alliant théorie, pratique et échanges, cette formation est ouverte à toute personne engagée dans la défense des droits humains, qu'elle souhaite ou non partir sur le terrain. Cette formation est utile pour les personnes amenées à travailler dans des zones de conflit, sur les thématiques du développement, de l'humanitaire, l'analyse stratégique voire même de la sécurité militaire.

Coût : **60 euros** (deux repas inclus)

Inscriptions : pbi.france@free.fr + chèque d'acompte de 30 euros à l'ordre de PBI France, à envoyer au 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris